

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2016

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 02/12/2016

Le 9 décembre 2016, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Chantal Morio, Jean-Claude Hennequin, Carole Turpin, François Nicourt, Magdeleine Baby (jusqu'à 20h51), Alexandre Riboulot, Catherine Voisin, Damien Baudry, Aurore Casciello, Charles Baulande, Béatrice Thauvin, David Bansard (à partir de 19h54), Edith Lemaigen, Michel Druilhe, Michel Zabel, Serge Mathieu, Nicole Cypel, Pascale Adam, Thomas Delbes (à partir de 19h40), Nathalie Willano, Dominique Liger.

Absents représentés : Mme Magdeleine Baby par M. Alexandre Riboulot à partir de 20h51  
M. Olivier Bègue par M. Thierry Cousin  
Mme Nicole Joye par M. Michel Druilhe  
M. David Bansard par M. Jean-Claude Hennequin jusqu'à 19h54  
Mme Valérie Baudry par Mme Carole Turpin  
M. Marc Habarnau par Mme Nicole Cypel  
Mme Claire Lemoine par Mme Béatrice Thauvin  
M. Jean-Pierre Palisson par M. François Nicourt

Absents : Mme Natalie Soares

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

Présents : 20

Votants : 28

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. Damien Baudry** est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès verbal des conseils municipaux du 16 septembre 2016 et 21 octobre 2016

Le procès-verbal des Conseils Municipaux du 16 septembre 2016 et du 21 octobre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

### Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des informations réglementaires relatives à :

- la location depuis le 25 octobre 2016 pour une durée de trois mois renouvelable d'un logement d'urgence de type F situé 31bis avenue Arthur Michel ;
- le remboursement par l'assurance GROUPAMA d'une somme de 57 € pour un sinistre du 17 juin 2014 ;
- l'utilisation d'une somme de 17 000 € prélevés sur les dépenses imprévues en vue d'acquérir une machine à désherbage thermique ;
- la vente au prix de 1 € symbolique d'un téléphone mobile à Mme Christelle Congnet à partir du 19 novembre 2016.

### Administration – Transformation de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en Communauté Urbaine puis en Métropole – Modalités d'exercice des compétences transférées relevant du budget principal –

#### Approbation d'une convention de gestion provisoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention-type de gestion transitoire à passer avec la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, ayant pour objet de confier durant l'année 2017 les missions concourant à l'exercice de compétences relevant du budget principal et transférées dans le cadre de la transformation en communauté urbaine puis en métropole,
2. autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
3. impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

Arrivée de Thomas Delbes à 19h40

.../...

**Administration – Transformation de la Communauté d’Agglomération Orléans Val de Loire en Communauté Urbaine puis en Métropole – Modalités d’exercice de la compétence Eau – Approbation d’une convention de gestion provisoire**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

1. approuve la convention-type de gestion transitoire à passer avec la Communauté d’Agglomération Orléans Val de Loire, ayant pour objet de confier durant l’année 2017 les missions concourant à l’exercice de la compétence « eau » transférée dans le cadre de la transformation en communauté urbaine puis en métropole,
2. autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
3. impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

**Administration – Dissolution du Syndicat Intercommunal d’Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

1. approuve la dissolution au 31 décembre 2016 du syndicat mixte aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA) dont elle est membre,
2. se prononce, par délibération séparée, sur les conditions financières de liquidation du syndicat,
3. autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

**Administration – Liquidation financière du Syndicat Intercommunal d’Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

1. approuve la convention de liquidation du SICALA telle qu’annexée à la présente délibération,
2. autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de liquidation.

**Administration – Modification de la procédure interne relative à la commande publique**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la procédure interne relative à la commande publique et décide de son entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*Arrivée de David Bansard à 19h54*

**Affaires juridiques – Approbation du bail du cabinet médical avec les médecins**

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. approuve le bail de sous-location du cabinet médical entre la Ville et les Docteurs Asaad Bou Khalil, Dominique Champeau, Stéphanie Corpel et Marie-Laure Perrin aux conditions définies par la délibération ;
2. autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail et toutes les pièces y afférent.

**Sécurité – Création d’un syndicat mixte intercommunal pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret et approbation des statuts**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

1. demande, conformément aux dispositions combinées des articles L. 5211-5, L. 5711-1 et L. 5212-2 du CGCT, aux représentants de l’Etat dans les départements du Loiret et du Loir-et-Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes couvrant un périmètre comprenant le territoire des communes et communautés telles qu’elles sont listées dans le projet de statuts du syndicat annexé à la présente délibération et comprenant notamment le territoire de la commune de St Pryvé St Mesmin,
2. adopte sans modification le projet de statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret tel qu’il est annexé à la présente délibération.

.../...

**Finances – Budget principal – Décision modificative n° 2**

Pour la section de fonctionnement, les modifications s'équilibrent à 99 570,00 €, comme suit :

✓ Au titre des recettes :

Compte	Objet	Montant de la modification	Nouveau montant du compte
6419	Remboursement sur rémunérations	- 8 000,00 €	53 000,00 €
6459	Remboursement sur charges sociales	15 000,00 €	30 000,00 €
013	<i>Sous-total chapitre 013</i>	+ 7 000,00 €	
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	+ 10 000,00 €	40 000,00 €
73	<i>Sous-total chapitre 73</i>	+10 000,00 €	
74832	FDTP (Département)	+ 85 570,00 €	168 570,00 €
74	<i>Sous-total chapitre 74</i>	+ 85 570,00 €	
7788	Autres produits exceptionnels	-3 000,00 €	2 000,00 €
77	<i>Sous-total chapitre 77</i>	-3 000,00 €	
Total des modifications en recettes de Fonctionnement		99 570,00 €	

✓ Au titre des dépenses :

Compte	Objet	Montant de la modification	Nouveau montant du compte
60612	Énergie	+ 20 000,00 €	230 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	6 000,00 €	33 000,00 €
62878	Rbt de frais à d'autres organismes	3 600,00 €	13 100,00 €
011	<i>Sous-total chapitre 011</i>	+ 29 600,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	+ 1 000,00 €	3 000,00 €
6542	Créances éteintes	+ 4 200,00 €	5 700,00 €
65	<i>Sous-total chapitre 65</i>	+ 5 200,00 €	
022	Dépenses imprévues	4 770,00 €	28 770,00 €
023	Virement à la section d'inv.	+ 60 000,00 €	1 468 912,67 €
Total des modifications en dépenses de Fonctionnement		99 570,00 €	

En section d'Investissement, les modifications budgétaires s'équilibrent à 78 100 €, comme suit :

✓ Au titre des recettes :

Compte	Objet	Montant de la modification	Nouveau montant du compte
024	Produits des cessions	3 100,00 €	59 850,00 €
10222	FCTVA	15 000,00 €	125 000,00 €
021	Virement de la section de Fonctionnement	+ 60 000,00 €	1 468 912,67 €
Total des modifications en recettes d'Investissement		78 100,00 €	

✓ Au titre des dépenses :

Compte	Objet	Montant de la modification	Nouveau montant du compte
21318	Autres bâtiments publics	+ 15 000,00 €	303 095,11 €
2313	Constructions	+ 50 000,00 €	2 250 068,33 €
020	Dépenses imprévues	+ 13 100,00 €	252 561,11 €
Total des modifications en dépenses d'Investissement		78 100,00 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la décision modificative n°2 du budget principal telle que décrite par la présente délibération ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint à signer les pièces relatives à ces modifications budgétaires.

#### **Finances – Budget annexe de l'eau potable – Décision modificative n° 1**

Avant la clôture du budget annexe de l'eau et son transfert à la future Communauté Urbaine, il convient de régulariser les écritures d'amortissement. Pour ce faire, un ajustement budgétaire mineur est nécessaire.

Pour la section de fonctionnement, les modifications budgétaires ne concernent que les recettes et s'équilibrent à 0,00 €, comme suit :

Compte	Objet	Montant de la modification	Nouveau montant du compte
70111	Ventes d'eau aux abonnés	- 498,00 €	22 998,00 €
042-777	Opérations d'ordre de transfert ente sections – Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	+ 498,00 €	498,00 €
Total des modifications en recettes de Fonctionnement		0,00 €	

En section d'Investissement, les modifications budgétaires ne portent que sur les dépenses et s'équilibrent, comme en Fonctionnement, à 0,00 €, comme suit :

Compte	Objet	Montant de la modification	Nouveau montant du compte
2315	Installations matériel et outillage techniques	- 498,00 €	9 614,31 €
040-1391	Opérations d'ordre de transfert entre sections - Subventions d'équipement	+ 498,00 €	498,00 €
Total des modifications en dépenses d'Investissement		0,00 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau telle que décrite par la présente délibération,
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint à signer les pièces relatives à ces modifications budgétaires.

#### **Finances – Budget principal – Créances éteintes – Admissions en non-valeur – Annulation de titres sur exercices antérieurs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve l'extinction de différentes créances pour un montant total de 5 686,90 € ;
2. Annule deux titres sur exercices antérieurs pour 918,39 € ;
3. Approuve l'admission en non-valeur de 2 623,82 €.

#### **Finances – Attribution de la subvention de fonctionnement au CCAS pour 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Attribue 185 000 € de subvention de fonctionnement au CCAS de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin au titre de l'exercice 2017 ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention.

**Finances – Subvention aux associations pour 2017**

Le Conseil Municipal :

1. attribue les subventions aux associations pour 2017 telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-après ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au versement de ces subventions.

Associations	Subventions attribuées en 2016	Subventions proposées pour 2017	Votes
<i>Associations sportives</i>			
Association Sports et Loisirs (ASL)	9 800	9 400	unanimité
Association Sportive de la Trésorerie (AST)	7 000	6 650	unanimité
Saint-Pryvé Saint-Hilaire Football Club (SPSH FC)	27 000	25 650	unanimité
SPSH FC – Subvention spécifique vide-greniers	3 800	3 600	24 pour et 4 abstentions
Twirling	900	850	unanimité
Rando	130	100	unanimité
Comme on danse	4 750	4 500	unanimité
Comme on danse – Subvention exceptionnelle pour spectacle agglo		1 200	unanimité
Saint-Pryvé Olivet (SPO) Handball	6 175	5 860	unanimité
La tour, prends garde (échecs)	400	380	unanimité
ASPTT Tennis	2 100	1 900	unanimité
Saint Pryvé Muay Thai	1 425	1 350	unanimité
Le joyeux cochonnet	0	0	unanimité
Boxing Team Jaguar		500	unanimité
<b>Sous-total associations sportives</b>	<b>63 480 €</b>	<b>61 940 €</b>	
<i>Associations culturelles</i>			
Union Musicale – Harmonie	1 080	1 020	unanimité
Union Musicale – École de musique	32 400	30 780	unanimité
ARPEGGIO	2 500	3 000	unanimité
La Rondinella	450	420	unanimité
Comité de jumelage Reinfeld	1 000	950	unanimité
The Grenouilles	1 250	710	unanimité
El tango argentino	550	520	unanimité
Les amis philatélistes	300	285	unanimité
Galerie Privée	1 900	1 800	unanimité
123 Théâtre	2 130	2 020	unanimité
Académie de Bridge de l'Orléanais (ABO Bridge)	250	230	unanimité
Association Pryataine d'Histoire Locale	600	300	unanimité
Atomic Rockin'	5 000	4 800	unanimité
<b>Sous-total associations culturelles</b>	<b>49 410 €</b>	<b>46 835 €</b>	

<i>Associations pour l'environnement</i>			
L'abeille olivetaine	500	475	unanimité
Loiret Nature Environnement (LNE) – Jardin au naturel	800	300	unanimité
Société d'Horticulture Orléans Loiret (SHOL)	200	190	unanimité
Association Privataine d'Horticulture	200	190	unanimité
<b>Sous-total associations pour l'environnement</b>	<b>1 700 €</b>	<b>1 155 €</b>	
<i>Associations scolaires</i>			
Association des parents d'élèves indépendants	650	650	unanimité
Coopérative scolaire maternelle Hervé Bazin	1 470	1 582	unanimité
Coopérative scolaire élémentaire Hervé Bazin	1 476	1 584	unanimité
Coopérative scolaire maternelle des Sablons	1 498	1 526	unanimité
Coopérative scolaire élémentaire des Sablons	1 566	1 620	unanimité
Union Sportive des Écoles Primaires (USEP) Bazin	500	500	unanimité
Union Sportive des Écoles Primaires (USEP) Sablons	500	500	unanimité
Collège de l'Orbellière – Échanges linguistiques	1 000	500	unanimité
Collège de l'Orbellière – Foyer Socio-Educatif (FSE)	700	500	unanimité
<b>Sous-total associations scolaires</b>	<b>9 360 €</b>	<b>8 962 €</b>	
<i>Associations diverses</i>			
Club des aînés	950	900	unanimité
Les Ass'Mats	280	250	unanimité
Saint-Pryvé Lumières de l'Espoir	200	200	unanimité
Saint-Pryvé Lumières de l'Espoir – subvention exceptionnelle Téléthon 2016	---	1 200	unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers	1 060	1 170	unanimité
Société de chasse la diane	100	95	unanimité
Union commerciale	1 425	1 350	unanimité
Le sandre orléanais	500	500	unanimité
Anyma Mada	250	250	unanimité
Scrabble	130	120	unanimité
Comité des œuvres sociales (COS) du personnel	18 416	4 416	unanimité
<b>Sous-total associations diverses</b>	<b>23 311 €</b>	<b>10 451 €</b>	

.../...

<i>Associations hors commune</i>			
Association pour le don du sang	100	100	unanimité
Association des jeunes sapeurs-pompiers	100	100	unanimité
Bibliothèques sonores - Donneurs de voix	135	100	unanimité
Ligue contre le cancer	50	0	unanimité
Prévention routière	50	0	unanimité
Relais orléanais	100	0	unanimité
Secours populaire	100	0	unanimité
<b>Sous-total associations hors commune</b>	<b>635 €</b>	<b>300 €</b>	
<b>Total général</b>	<b>147 896 €</b>	<b>130 118 €</b>	

### **Finances – Tarifs des services municipaux pour 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve les tarifs municipaux pour 2017 tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la présente délibération ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents à l'application desdits tarifs.

### **Finances – Budget principal – Reconstitution des crédits de l'année 2016 dans l'attente du vote du budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés pour l'exercice 2016 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette),
2. intègre les inscriptions budgétaires nécessaires aux éventuelles dépenses au budget primitif 2017 comme suit :

Imputations budgétaires	BP + DM 2016	BP 2017
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	12 000,00	0,00
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	57 909,04	64 477,26
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	694 842,79	173 710,70 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	3 078 342,36	450 000,00
Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers	105 732,00	299 018,58
TOTAL	3 948 826,19	987 206,54

### **Finances – Transformation de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en Communauté Urbaine puis en Métropole – Transfert des emprunts liés à la compétence eau potable**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve le transfert à la future Communauté Urbaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, des deux emprunts relevant du budget annexe de l'eau ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce transfert.

### **Finances – Garantie d'emprunt à accorder aux Résidences de l'Orléanais pour la réalisation de travaux sur la Résidence Clovis**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'assemblée délibérante de la Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt de 280 000 € souscrits par Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt est destiné à financer des travaux d'investissement pour le ravalement, l'isolation des combles et le remplacement des caissons et trainasses de VMC de la résidence Clovis à St Pryvé St Mesmin.

Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

	PAM
Montant du prêt	280 000 €
Durée de la période d'amortissement	15 ans
Périodicité des échéances	Annuelles
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que ce taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalités de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	De -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.
Garants	Agglo Orléans : 50 %, soit 140 000 € Ville de St Pryvé St Mesmin : 50 %, soit 140 000 €

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêts et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

#### **Finances – Approbation d'une convention d'aide à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour l'achat de mobilier destiné au centre de loisirs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la convention d'aide à l'investissement avec la CAF du Loiret pour l'achat de mobilier au profit de l'ALSH ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à cette subvention.

#### **Finances – Réhabilitation-restructuration-extension du groupe scolaire Hervé Bazin – Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Sollicite auprès de l'État l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre de la DETR 2017 pour la réhabilitation – restructuration – extension du groupe scolaire Hervé Bazin ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

#### **Finances – Réhabilitation-restructuration-extension du groupe scolaire Hervé Bazin – Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Sollicite auprès de l'État l'attribution d'une subvention au titre du FSIL 2017 pour la réhabilitation – restructuration – extension du groupe scolaire Hervé Bazin ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Départ de Mme Madgeleine Baby à 20h51



**Finances – Réhabilitation-restructuration-extension du groupe scolaire Hervé Bazin – Demande de subvention à l'Etat au titre de la réserve parlementaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Solliciter auprès de l'État et de M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, l'attribution d'une subvention pour travaux divers d'intérêt local au titre de la réserve parlementaire pour la réhabilitation – restructuration – extension du groupe scolaire Hervé Bazin ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**Finances – Réhabilitation-restructuration-extension du groupe scolaire Hervé Bazin – Demande de subvention à la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Sollicite auprès de la Région Centre-Val-de-Loire l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre du plan isolation du CRST pour la réhabilitation – restructuration – extension du groupe scolaire Hervé Bazin ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**Finances – Réhabilitation-restructuration-extension du groupe scolaire Hervé Bazin – Demande de subvention au Département au titre du Contrat Départemental de Développement des Territoires (CDDT)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Sollicite auprès du Département du Loiret l'attribution d'une subvention au titre du volet 3 du Contrat Départemental de Développement des Territoires pour la réhabilitation – restructuration – extension du groupe scolaire Hervé Bazin ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**Finances – Réhabilitation-restructuration-extension du groupe scolaire Hervé Bazin – Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation – restructuration – extension du groupe scolaire Hervé Bazin, et plus particulièrement pour la tranche relative à l'accueil périscolaire ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**Ressources Humaines – Avenant au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve l'avenant n°1 au contrat groupe d'assurances statutaires passé avec AXA – Sofaxis par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la FPT du Loiret ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant et les documents s'y rapportant.

**Economie – Ouverture des commerces de détail les dimanches de 2017**

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 3 contre et 1 abstention :

1. Approuve l'ouverture en 2017 des commerces de détail de toutes les branches d'activités sept dimanches ;
2. Approuve l'ouverture en 2017 des commerces de détail de plus de 400 m<sup>2</sup> de la branche alimentaire dix dimanches (dont trois jours fériés à déduire).
3. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à décider par arrêté des dates d'ouverture des commerces le dimanche dans les conditions définies par la présente délibération.

**Vie associative et sportive – Convention annuelle d'attribution de subvention au St Pryvé St Hilaire Football Club**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention annuelle d'attribution de subvention avec le St Pryvé St Hilaire Football Club,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives au versement de ladite subvention.

**Vie associative et sportive – Convention annuelle d'attribution de subvention à l'Union Musicale**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuver la convention annuelle d'attribution de subvention avec l'Union Musicale,
2. autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives au versement de ladite subvention.

**Vie associative et sportive – Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville et le Joyeux Cochonnet**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville et l'association « Le Joyeux Cochonnet » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de sept mois, soit jusqu'au 31 juillet 2017, dans les conditions susmentionnées,
2. autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

M. le Maire clos la séance à 21 h 14.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 9 décembre 2016  
Le Maire,  
Thierry COUSIN